



Roi
Morvan
Communauté



Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

Communiqué de presse
29 août 2019

35 000 € pour encourager les pratiques agricoles durables

Lorient Agglomération, en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et la Communauté de communes de Kreiz Breizh, met en place des aides financières pour les porteurs de projets souhaitant obtenir la certification en agriculture biologique ou développer des surfaces en herbe. 35 000 € sont disponibles d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre des contrats territoriaux sur les bassins versant du Scorff et du Blavet et pour préserver la ressource en eau sur le territoire, Lorient Agglomération et ses partenaires* ont mis en place des aides financières pour accompagner les agriculteurs vers des modes de production plus économes en fertilisants et pesticides et donc favorables à la qualité de l'eau.

Un budget de 35 000 € est alloué pour accompagner les porteurs de projets à financer la certification en agriculture biologique ou à développer des surfaces en herbe. Ils sont invités à se faire connaître avant la fin de l'année en contactant Lorient Agglomération par téléphone 02 90 74 72 79 ou par courriel cmorhan@agglo-lorient.fr

L'aide à la certification fait partie des actions identifiées par le Contrat territorial du Scorff 2018-2022 pour favoriser le développement de l'agriculture biologique. Elle couvre la totalité des frais de certification durant les trois premières années d'installation ou de conversion. Pour être éligible, l'agriculteur doit avoir son siège d'exploitation sur le territoire du SAGE Scorff ou celui de Lorient Agglomération, être installé ou converti à l'agriculture biologique depuis moins de 3 ans, fournir chaque année la facture acquittée de l'organisme de contrôle et attester de ne pas atteindre le plafond des aides publiques de 15 000 € sur 3 ans.

Les aides en faveur du développement des prairies sont de deux types. La première concerne les échanges parcellaires et permet de lutter contre le morcellement des terres agricole induisant un éloignement du siège de l'exploitation. Cette aide couvre la prise en charge de 80 % des frais de notaire et de géomètre relatifs à l'échange. Pour être éligible, l'agriculteur doit être installé sur le territoire du SAGE Scorff ou sur celui de Lorient Agglomération, fournir les factures acquittées auprès du notaire et du géomètre relatives à l'échange parcellaire, s'engager à maintenir durablement en herbe les parcelles échangées et attester de ne pas atteindre le plafond des aides publiques de 15 000 euros sur 3 ans. La seconde aide porte sur la réalisation de chemins et de passerelles pour favoriser l'accès aux parcelles et peut atteindre 60% du montant des réalisations.

Ces aides s'inscrivent ainsi pleinement dans la politique globale de développement de l'agriculture durable de Lorient Agglomération. Elles répondent notamment aux objectifs de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation et son objectif de doublement de la surface agricole utile en bio (soit 16% de la SAU en 2022) ainsi que du Plan climat- air-énergie territorial (PCAET) mais aussi du Schéma de Cohérence territoriale (Scot) du Pays de Lorient et de sa précaunisation de réserves foncières afin de contenir l'étalement urbain.

**l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et la Communauté de communes de Kreiz Breizh*

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

